



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DE RÈGLEMENT

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, le règlement suivant :

### RÈGLEMENT 081-20-2019

Règlement amendant le règlement 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au Complexe municipal, 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30).

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

  
Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier